

LES MULTIPLES FACETTES DU SYSTÈME D'INFORMATIONS SPATIALISÉES DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Élisabeth BONNEFONT*
Marie LANGUEPIN*
Philippe PETIT-HUGON*

RÉSUMÉ Le système d'informations spatialisées du Conseil Général de l'Hérault répond à deux objectifs: serveur pour les collectivités et partenaires pour les deux bases de référence, fédérateur de cette information au sein des services. Enrichi par les informations de ceux-ci et ouvert sur l'extérieur, il est susceptible de valorisation en vue d'une aide à la décision, notamment pour l'analyse du territoire.

ABSTRACT The Conseil Général de l'Hérault's spatially referenced information system meets two objectives in that it provides two databases for local government and other institutions, and acts as a centre of information for the Conseil's various departments. Continually fed by information from those departments as well as outside sources, it can be developed as aid to decision-making, particularly in the field of regional development.

RESUMEN El sistema de informaciones espacializadas del Conseil Général de l'Hérault responde a dos objetivos: facilitar a las colectividades y asociados las dos bases de referencia, federar esta información en el seno de sus servicios. Enriquecido por las informaciones de éstos, y abierto hacia el exterior, el sistema puede mejorarse para cooperar a la decisión, especialmente en cuanto al análisis del territorio.

• ADMINISTRATION • ANALYSE SPATIALE
• HÉRAULT • SYSTÈME D'INFORMATIONS SPATIALISÉES • TERRITOIRE

• ADMINISTRATION • HÉRAULT • SPATIAL ANALYSIS • SPATIALLY REFERENCED INFORMATION SYSTEM • TERRITORY

• ADMINISTRACIÓN • ANÁLISIS ESPACIAL
• HÉRAULT • SISTEMA DE INFORMACIONES ESPACIALIZADAS • TERRITORIO

En 1989, le Conseil Général de l'Hérault met en chantier un système d'informations spatialisées dont les objectifs principaux sont d'élaborer un serveur fournissant aux collectivités des données de référence sur le territoire et de structurer l'information au plan interne pour une meilleure gestion des programmes d'action départementaux.

Un serveur pour les collectivités

La base de données topographiques et le cadastre sont les deux fonds de référence sur lesquels le Département porte ses investissements. L'un et l'autre s'inscrivent dans des stratégies différentes. L'acquisition auprès de l'IGN de la totalité des planches numérisées de la base de données topographiques est une opération strictement départementale: il s'agit de disposer de documents précis, fiables et actualisés, utiles aux opérations d'aménagement (fig. 1). La numérisation du cadastre s'inscrit dans la logique des cofinancements de projets entre collectivités territoriales. Lancée par le Conseil Général dès 1990, elle préfigure le Plan Cadastral Informatisé national.

L'avancement du programme se heurte à deux contraintes. L'une, technique, tient à l'ancienneté de certains plans cadastraux qu'il serait vain de numériser, l'autre est en relation avec les capacités des communes susceptibles d'en faire la demande: en effet, le système d'information communal ne devient performant qu'à la condition que soient développés simultanément les moyens techniques et humains nécessaires à la bonne fin du projet, dont le coût financier n'est pas à la portée de toute commune. Par ailleurs, le système essentiellement centré sur l'urbanisme et les réseaux, doit être à l'échelle de la complexité des problèmes à gérer.

Le système d'informations spatialisées départemental

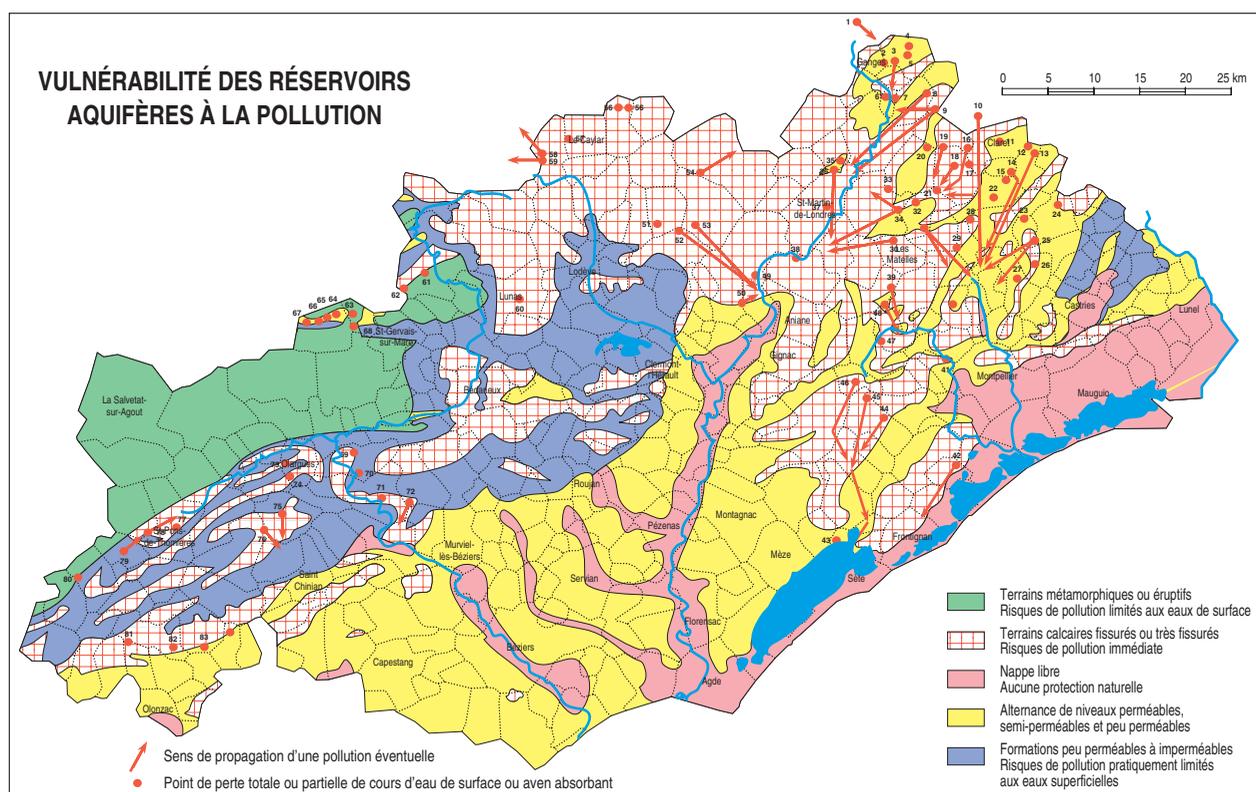
Au plan interne, le système représente aujourd'hui plus de trente couches d'informations graphiques à différentes échelles dans les domaines de la gestion du territoire, des ressources naturelles, des infrastructures et équipements (fig. 2). C'est également une centaine de fichiers communaux concernant la démographie, l'économie, le social... Un partenariat spécifique, développé principalement avec les organismes de recherche, permet l'enrichissement du fonds sur la base d'échanges gratuits.

* Conseil Général de l'Hérault, Hôtel du département, Montpellier.



1. BD TOPO de l'IGN: extrait de la feuille d'Agde

© IGN Paris 1993.



2. Restitution d'une des couches d'information du système, relative à la vulnérabilité des eaux souterraines du département

Sources: BRGM/CG34. © Crayon & cie - R.Hamm.

Au noyau informatique du Système d'Information Géographique (SIG) sont associés des outils de traitement de l'information: tableurs, base de données, logiciels de statistique, de dessin et de cartographie automatique. Dans une première phase, certains services ont développé une chaîne de saisie, de traitement et d'analyse qui leur est propre. Les thématiques principales sont liées à l'infrastructure routière, la politique de l'eau et la défense des forêts contre les incendies.

Au stade de développement actuel du système, il devient possible d'articuler les différentes politiques, de façon à mieux prévoir leur harmonisation et leur intégration au territoire. Le principe de transversalité est à la base du processus dans lequel s'engage le Département.

Dans le cas présent, l'enjeu majeur réside plus dans l'optimisation des méthodes de travail en commun que dans la connexion informatique. Dans cette perspective, les critères de réussite du système, qui se situent en dehors d'une rentabilité strictement économique, peuvent être appréhendés selon deux niveaux:

- à un premier degré, connu et accessible aux utilisateurs qui contribuent à son actualisation, il permet la valorisation de l'information sous de multiples aspects;
- de manière plus ambitieuse, il offre possibilités d'analyses et de projections spatiales, et fait naître échanges et collaborations en vue d'une information nouvelle, plus complète et pertinente, susceptible d'alimenter l'aide à la décision.